

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_45

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 030-213000201-20251013-D2025_45-DE

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
08/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 octobre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :
08/10/2025

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Bernard Angosto, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Didier Lebois, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio.

Procurations :

Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Kati Moulet donne procuration à Madame Sébastien Tricou

Absents excusés : Madame Mireille Gassier
Monsieur Pierre Philippe Carpentier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Tricou

Délibération n°D2025_45 : Budget principal, subventions d'équipement amortissements

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément aux instructions de la comptabilité publique, elle doit se prononcer sur la durée d'amortissements des immobilisations corporelles inscrites au compte 204.

En effet, les subventions d'équipement versées sont qualifiées d'immobilisations incorporelles et imputées en section d'investissement au sein d'un compte d'immobilisation spécifique (204) et peuvent être amorties sur différentes durées.

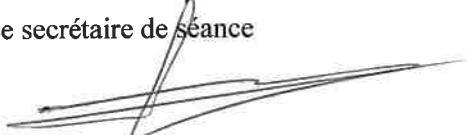
Monsieur le maire propose de retenir les durées suivantes pour l'amortissement des dépenses inscrites au compte 204412 :

- Le compte 204412 – Subventions d'équipement en nature- organismes publics – Bâtiments et installations sur une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire :
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'approuver la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 204412 du budget général sur une durée de 15 ans.

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

